

Groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale pour l'achat de prestations de télécommunications

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département Technologies de l'Information et de la Communication de la Ville de Besançon assure le suivi des installations informatiques et téléphoniques du CCAS.

Les marchés de télécommunications de la Ville et du CCAS arrivant à échéance fin 2006, il paraît opportun d'identifier leurs besoins et d'organiser un groupement de commandes concernant les différents services de télécommunications :

- Abonnements fixes et mobiles
- Consommations téléphoniques fixes et mobiles
- Liaisons ADSL
- Lignes louées
- Services de téléphonies divers (numéros verts, abonnements temporaires...)

Un appel d'offres d'un montant estimé à 800 000 €/an pour les 2 structures sera lancé à l'automne 2006 et fera l'objet de marchés à bons de commandes, reconductibles 3 fois.

Une convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera établie entre les deux collectivités.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser M. le Maire à constituer le groupement de commande,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et les marchés à venir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. le Maire, Mme DUFAY, Mme LAMY, M. DEMONET, Mme TETU, Mme POISSENOT, M. CYPRIANI, Mme WEINMAN, Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2006.